

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2026/088**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)**

**Désignation des représentants à  
l'association l'A.M.A (l'Atelier des  
Musiques Actuelles)**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026\_\_88-DE

**S<sup>2</sup>LO**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,  
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,  
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,  
Mme SCHOONHEERE,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,  
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme  
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL  
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

En 2010, la Ville d'HAZEBROUCK a souhaité intégrer la formation aux musiques actuelles dans son projet d'éducation musicale, en travaillant avec les acteurs du territoire. Une association nouvelle a été mise en place dans laquelle la Commune s'implique afin de favoriser le développement des pratiques de musique actuelle.

Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention régissant les rapports entre la Commune et l'association prenant effet au 1er janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Aux termes d'une assemblée générale constitutive, en date du 15 octobre 2010, l'Association L'ATELIER DES MUSIQUES ACTUELLES (L'A.M.A.) a été créée, son siège social est situé 16, rue de Lens à HAZEBROUCK.

L'article 6 des statuts prévoit que cette association se compose de 7 membres de droit désignés par le Conseil Municipal pour la durée du mandat. Ces membres de droit ont droit de vote à l'assemblée générale et siègent au Conseil d'Administration.

Certains d'entre eux peuvent être choisis hors Conseil Municipal, la durée de leur mandat suivant de droit la durée du Conseil Municipal.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- de désigner ses représentants au sein de cette structure :

- Madame Sabrina FLORQUIN-BLONDEL
- Monsieur Jean-Rémy SOOTS
- Monsieur Constant DEVOS
- Monsieur Gaël DUHAMEL
  
- Madame Céline DELHAIZE
- Monsieur le Directeur de la Culture de la Ville d'Hazebrouck
- Madame la Directrice de l'Ecole Municipale de Musique

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.**

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**



**à L'UNANIMITÉ  
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Secrétaire de séance,**

  
  
**Amaël BRIFFAUT**

**Le Maire**

**Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**

  
  
**Valentin BELLEVAL**